

RENE DAGAND. Après l'audit contesté par la CAF 13, IRCAF réplique.

« Notre démarche a été validée »

■ **Vous avez réalisé un audit sur les conditions de travail des travailleurs sociaux que la CAF 13 conteste. Comment réagissez-vous ?**

D'abord, j'ai été très surpris d'apprendre cela par votre journal. Je viens de recevoir par recommandé la position de la direction de la CAF 13. Il s'agit d'une décision autoritaire car elle s'arroge un droit qu'elle n'a pas. Je précise qu'à la restitution orale du rapport du 29 novembre 2010, qui fait partie intégrante de notre méthodologie, - permet d'ouvrir le débat sur les constats, l'analyse et les préconisations-, la direction n'a rien dit. Tous les acteurs de l'expertise, représentants du personnel au CHSCT, médecin du travail, psychologue ont pris la parole. Notre démarche scientifique a été validée ainsi que le rapport.

Que comptez-vous faire ?

Je vais tenter une procédure en justice pour récupérer ce qui nous est dû. La direction parle d'insuffisances, ce qui constitue une caricature du travail que nous avons réalisé. Nous avons signé une convention après accord sur le nombre de jours, de personnes à rencontrer, le nombre d'observations à formuler sur tous les lieux où interviennent les travailleurs sociaux. Et nous avons fixé le montant de l'intervention, agréé à 1 450 euros par jour.

Votre rapport n'a pas la même architecture que d'autres.

L'architecture est celle que nous respectons dans nos expertises. Il manque des graphiques mais c'est parce que nous n'avons pas eu accès aux documents qui nous auraient permis de les exécuter et de les commenter. Quant à l'analyse du contexte global, nous avons pris le parti du concret, ce qui concernait en l'occurrence l'objet de notre mission. Nous nous sommes appuyés sur des éléments objectifs de

contexte et d'activité des travailleurs sociaux, avons repris leurs saisines et la position de la direction qui figurent dans le rapport.

Comment avez-vous procédé ?

Notre analyse repose sur des concepts utilisés en clinique de l'activité. Notamment, l'analyse de la notion « pouvoir d'agir » qui reprend les éléments de management, les modes d'organisation qui empêchent les salariés de travailler qualitativement. Nous avons décortiqué les procédures de travail, les attributions des travailleurs sociaux, effectué des entretiens et sommes allés confronter les premiers apports, au terrain. Il s'agit d'un positionnement scientifique et d'un parti pris du travail avec son cortège de questionnements. Dans quelles conditions ? Quels effets ? Comment il est effectué ? Quel sens on lui donne ? La charge de travail etc. Puisque le travail conditionne le développement humain, s'il est altéré, il altère aussi la personne. C'est ce à quoi nous avons conclu et nous avons soumis nos préconisations. Encore une fois, lors de la restitution orale qui visait le débat et la confrontation, notre rapport a été validé.

Constatez-vous une augmentation du stress chez les salariés ?

On peut dire que les situations de stress se développent. En 2004, nous avons réalisé une expertise pour France Télécom. Nous avons conclu au risque de suicide. Cela a provoqué un tollé. A ma connaissance, nous avons été les premiers à le signaler. Les mois qui ont suivi nous ont malheureusement donné raison. La situation est bien différente à la CAF 13 où il s'agit de stress et d'une dégradation de l'état de santé des travailleurs sociaux.

**PROPOS RECUEILLIS PAR
NATHALIE FREDON**